

 RÉGION ACADÉMIQUE CENTRE- VAL DE LOIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Division de l'enseignement supérieur
--	--------------------------------------

Orléans, le 19 janvier 2024

21, Rue Saint Etienne 45043 Orléans Cedex 1	Arrêté n° 5 du 19 janvier 2024 constituant les bureaux de vote électronique et centralisateur aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours
--	--

**Le Recteur de la région académique Centre Val de Loire**  
**Recteur de l'académie d'Orléans – Tours**  
**Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique n° 6 du 22 novembre 2023 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique n° 2 du 19 janvier 2024 **fixant la liste électorale** définitive aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu les **formulaire de dépôt de listes** et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de d'Orléans-Tours ;

**ARRÊTE**

Article 1

Il est créé 2 bureaux de vote électronique distincts pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours : un bureau de vote électronique pour le collège des départements d'Indre-et-Loire (37) et Loir-et-Cher (41) et un autre pour le collège des départements du Cher (18) - Eure-et-Loir (28) - Indre (36) - Loiret (45).

## Article 2

Le bureau de vote est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés pour le collège des départements d'Indre-et-Loire (37) et Loir-et-Cher (41) :

Fonction dans le bureau de vote	Membres
Président, représentant du recteur de région académique	Gilbert MAKASSY
Secrétaire, représentant du CROUS	Maud COURAULT

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste 1 : « Bouge Ton CROUS : la liste inclusive, écolo et émancipatrice »	Lilian BRUNEAU-MIGNON	Joëla LAPLEAU-GIRARD
Liste 2 : « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote »	Nicolas GODART	Nii VENNER
Liste 3 : « SET Solidaires SEB : contre la précarité étudiante et l'extrême droite »	Nathan RENAUDIN	Axel PARISY
Liste 4 : « Uni pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »	Tristan ROGER	Chloé CHEMIN
Liste 5 : « Vote UNEF et Assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.te.s ! »	Jamila EL BANNOUDI	Sonhoulou Jean-Noël KEI

En conséquence, sont désignés pour le collège des départements du Cher (18) - Eure-et-Loir (28) - Indre (36) - Loiret (45) :

Fonction dans le bureau de vote	Membres
Président, représentant du recteur de région académique	Gilbert MAKASSY
Secrétaire, représentant du CROUS	Eva TOUZEAU

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste 1 : « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote »	Paul PESCHARD	Ambroise TROIVILLE
Liste 2 : « Ô Campus et les associations »	Fleur RAYMOND	
Liste 3 : « Uni pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »	Manon TERRISSE	Hugo GUILLONEAU
Liste 4 : « Union Etudiante Orléans contre la précarité et l'extrême droite, pour un crous écolo et solidaire »	Marc-Aurèle RABET-PARIS	Valentine HERGAULT
Liste 5 : « Vote UNEF et Assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.te.s ! »	Elodie BEDU	Robin AUBRY

### Article 3

Il est également créé un bureau de vote électronique centralisateur au niveau du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Ce bureau est composé comme suit :

**Président** : Gilbert MAKASSY

**Secrétaire** : Vincent PADARE

#### **Représentants des listes de candidats**

##### **Titulaires**

- Lilian BRUNEAU-MIGNON
- Nicolas GODART
- Nathan RENAUDIN
- Jamila EL BANNOUDI
- Tristan ROGER
- Paul PESCHARD
- Fleur RAYMOND
- Elodie BEDU
- Manon TERRISSE
- Marc-Aurèle RABET-PARIS

##### **Suppléants**

- Joëla LAPLEAU-GIRARD « FAGE »
- Nil VENNER « La Cocarde »
- Axel PARISY « SET (UNION) »
- Sonhoulou Jean-Noël KEI « UNEF »
- Chloé CHEMIN « UNI »
- Ambroise TROIVILLE « La Cocarde »
- « Ô CAMPUS »
- Robin AUBRY « UNEF »
- Hugo GUILLONEAU « UNI »
- Valentine HERGAULT « UNION »

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Orléans-Tours et affiché dans ses locaux.

#### Article 5

Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Gilles Halbout**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G Halbout', written in a cursive style.

*Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans.*